

CHANCELLERIE D'ÉTAT BUREAU DE LA COMMUNICATION

## On peut respirer sans crainte dans les piscines couvertes neuchâteloises

Pour la première fois depuis l'introduction d'une limite légale en 2009, la concentration en trichloramine dans l'air des piscines couvertes neuchâteloises a fait l'objet d'une campagne de mesures. La qualité de l'air des 23 piscines contrôlées est bonne, les teneurs en trichloramine nettement inférieures au maximum admis. La campagne de mesures sera répétée annuellement.

La trichloramine est une substance volatile qui se forme dans les piscines par réaction de l'acide hypochloreux (eau de Javel), utilisé pour la désinfection, avec la matière organique apportée par les baigneurs, en particulier l'urée. En raison de ses propriétés physicochimiques, la trichloramine s'accumule dans l'air des halles de piscines et non dans l'eau. Sa concentration dépend à la fois de la teneur en matière organique et en chlore de l'eau du bassin et de la qualité de la ventilation de la halle. La trichloramine est irritante pour les voies respiratoires, les yeux et la peau. Elle peut provoquer de l'asthme.

En 2008, le laboratoire intercantonal de santé au travail Neuchâtel-Jura (LIST) avait mené une campagne de mesures dans 30 piscines des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg, ainsi qu'une étude épidémiologique auprès de 184 employés de piscines. Ce travail, premier du genre en Suisse, avait permis de mettre en évidence une augmentation de la prévalence d'irritations des yeux, du nez, de la gorge et de la peau lorsque le taux de trichloramine atteint 0,3 mg/m³. Trois des piscines étudiées dépassaient cette valeur.

En février 2009, le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les piscines, les plages et les lieux de baignade publics, du 9 juin 2004 (RSN 731.151), en y introduisant une valeur limite de concentration de trichloramine de 0,3 mg/m³.

## Des résultats réjouissants

En ce début d'année, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), en charge du contrôle des eaux de baignade, a réalisé une première campagne de mesure de la teneur en trichloramine de l'air des 23 piscines couvertes du canton. Les résultats sont réjouissants puisqu'aucun dépassement de la valeur limite n'a été constaté. Toutes les atmosphères de piscines recèlent moins de 0,2 mg/m³ de trichloramine. Les trois quarts sont au-dessous de 0,1 mg/m³.

Cette constatation positive résulte d'une photographie à un instant donné. Elle ne signifie toutefois pas qu'il n'existe jamais de problème de concentration excessive de trichloramine dans nos piscines. La situation est en effet susceptible de fluctuer en fonction de la fréquentation de chaque bassin, de son niveau de chloration et du taux de renouvellement d'air. La campagne de mesure sera menée chaque année et ses résultats seront publiés. Des mesures correctives seront prescrites en cas de dépassement de la valeur limite.

Pour de plus amples renseignements : Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 26 février 2010